



**Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
N°99 du 17 avril 2026**

NOUS VOUS PARLONS D'UN TEMPS QUE LES MOINS DE VINGT ANS...

« Beaucoup de monde et du beau monde aux premières « Rencontres Internationales sur l'Environnement » organisées par le Conseil Régional Rhône-Alpes les 8 et 9 mars au siège des Assemblées régionales.

Les réunions d'écolos ne sont plus ce qu'elles étaient et j'ai bien cru, perdu dans la foule des « cravates attaché-case », ne jamais récupérer mon badge à l'accueil.

On y a parlé -et très bien ma foi- déchets, pollutions transfrontalières, risques majeurs et même -ce qui était impensable il y a encore quelques mois en France dans le beau monde - protection de la faune sauvage, de la flore et des milieux naturels.

En somme on a parlé d'écologie, comme tout le monde devrait en parler ; en tous les cas comme on en parle depuis longtemps dans les pays développés de l'Europe du Nord. A ce propos, le discours du ministre de l'Environnement du Bade-Wurtemberg était plus vert que vert...

Tout de même, une petite (fausse) note bien française : on n'a pas parlé risques nucléaires. On veut bien être européen mais il y a tout de même des limites ! Donc officiellement toujours pas de problème nucléaire en Rhône-Alpes, la région la plus nucléarisée du monde. Attention, ça commence à faire un peu « ringard » car même le plus sérieux, très français et très officiel inspecteur général de la sûreté nucléaire doute désormais de la sûreté nucléaire française. Et il l'a écrit (« Canard enchaîné » du 14 février).

Le Conseil Régional Rhône-Alpes, qui vient de se rendre compte en observant son dynamique voisin allemand qu'il ne pouvait y avoir aujourd'hui de bonne économie sans bonne écologie, est bien décidé à surfer sur la vague verte. Qui s'en plaindra ? Sûrement par la FRAPNA qui salue cette manifestation à laquelle elle a largement participé. La FRAPNA qui rappelle que le surf est un sport ouvert à tous et qu'elle jugera les sympathiques concurrents sans a priori, sur la distance ».

Docteur Roger Mathieu, vice-président de la FRAPNA, Conseiller Economique et Social

Vous avez senti un léger décalage entre la réalité et cette retranscription ? Comme si vous suiviez une émission animée par Elisabeth Quin sur C News ? Vous étiez mal à l'aise jusqu'à vous demander si l'auteur de ce texte - avec qui nous avons eu le plaisir de chercher des Trompettes de la mort de nuit à la lampe frontale dans le Vercors - n'avait pas abusé de champignons hallucinogènes ? Et c'est bien normal. Son texte, publié dans la revue « Rhône-Alpes Nature » date bien du moins d'avril, mais de l'année... 1990 !

Trente-cinq ans plus tard, nous pouvons répondre à sa question de savoir qui a gagné la « course de surf sur la vague verte » : ni l'Etat français, ni la Région Rhône-Alpes devenue AURA. Ce n'est sûrement pas cette dernière qui risque d'organiser un tel colloque dans ses murs : elle finance l'agriculture et le tourisme non durables, et réserve quelques miettes pour une écologie qu'elle qualifie de « positive », au titre de laquelle la rénovation des locaux cynégétiques.

Sous prétexte de simplification de la vie économique, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont voté cette semaine une des lois les plus rétrogrades de ces vingt dernières années. Réduisant à néant la lutte contre l'artificialisation des sols naturels et agricoles (ZAN), supprimant l'obligation de réduire la pollution atmosphérique dans les grandes villes grâce aux zones à faible émission (ZFE), pourtant responsable d'au moins 40.000 morts par an, rendant facultatifs les Comités économiques sociaux et environnementaux (CESER)... Et le gouvernement de faire semblant de résister, au moins sur les ZFE <https://presse.economie.gouv.fr/loi-de-simplification-de-la-vie-economique-une-avancee-majeure-pour-lactivite-economique-en-france/> Quant au Président de la FNSEA, trop content de voir tous ses caprices satisfaits et même au-delà par une ministre aux ordres, il prépare la prochaine échéance présidentielle en réclamant la suppression du principe de précaution dans la Constitution <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/la-fnsea-appelle-a-supprimer-le-principe-de-precaution-9afdedb0-2ebb-11f1-9aaf-bfbe7938d313>

Javier Milei et sa tronçonneuse peuvent aller se rhabiller...

Même l'Europe qui nous a tant apporté en matière de protection de la nature commence à branler au manche sous prétexte de libérer les forces vives.

Nous pensons qu'il était très difficile d'avancer, et que le chemin était encore long mais qu'il y avait bien une direction sans retour en arrière possible. Nous regrettons juste de ne pas aller assez vite face aux dégradations pourtant déjà constatées sur tous les fronts. Les jeunes pleins d'entrain qui rejoignent les associations ne se rendent pas compte qu'on leur demande de remonter un rocher que leurs aînés avaient déjà réussi à hisser en haut de la colline. « Ho ! Hisse ! Sisyphe ».

Pour gagner une course il faut y participer. Et les seuls réellement en lice aujourd'hui sont les associations, les particuliers, de plus en plus d'entreprises. Certaines collectivités et en particulier des communes, sont toujours dans la course. Mais le degré d'appétence pour la nature et l'environnement d'un certain nombre de départements, de Région et jusqu'au parlement est resté plus plat qu'un plathelminthe. Pire, certains élus travaillent ardemment à détruire les faibles avancées gagnées au fil des ans.

Et alors que la lutte contre le développement de l'énergie nucléaire a structuré le mouvement écologiste des années 50 à 80, non seulement il n'en est plus question, mais même certains environnementalistes agréés vantent les vertus de l'atome. Les risques, la dépendance et les déchets, on verra plus tard.

On ne le dira jamais assez, le surf est un sport dangereux : on peut se prendre un retour de vague et boire la tasse à n'importe quel moment.



Notre rubrique « Les cons ça ose tout... » :

Pourquoi les chasseurs boycottent le CNCFS : l'Etat s'apprête à retirer deux espèces de la liste des chassables -à savoir le lagopède alpin et le grand tétras- ce qui est une bonne nouvelle bien que son mérite reste limité puisque c'est le Conseil d'Etat saisi par la LPO qui lui a imposé des moratoires. Il soumet donc ses projets de textes au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS) pour avis avant la prochaine consultation publique. Le CNCFS n'a pas pu se prononcer, faute de quorum : les chasseurs (sauf 1) et leurs alliés rétrogrades ont boudé le vote. Tout ça pour gagner du temps. Un nouveau suffrage est organisé. Nul doute qu'ils seront présents cette fois-ci pour voter massivement contre.

Comment des espaces naturels sont tellement protégés qu'on y chasse à courre : la Ministre en charge de la transition écologique vient de faire un grand geste pour la protection de la nature : elle a reconnu le site Natura 2000 de la forêt de Chambord au titre des espaces naturels dits « de protection forte » <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0034488/TECL2608432S.pdf>
Les cerfs s'en tiennent les côtes à force de rire <https://www.youtube.com/watch?v=fdcUWOZuBBY>

Quand les bouffeurs d'ortolans et autres alouettes persistent avec l'aide des élus : à l'AG de la fédération des chasseurs des Landes le 12 avril à Pontonx-sur-l'Adour on a entendu l'ancienne ministre Geneviève Darrieussecq déclarer « *Je suis très reconnaissante pour ce que vous faites puisqu'en définitive vous nous aidez à réguler un petit peu la nature, bien sûr... La biodiversité, vous l'observez mieux bien que toute autre personne* ». Et la Préfète Françoise Tahéri de se vanter d'avoir défendu l'expérimentation sur la chasse à la matole et au filet « *...seul le tribunal administratif de Pau a accepté cette expérimentation qui a pu être menée dans la durée* ». Elle oublie juste de dire que la décision du TA de Bordeaux a été cassée par le Conseil d'Etat.

Et le grand chef à plumes du PS à l'Assemblée Nationale Boris Vallaud d'intervenir avec émotion « *Mais, je me souviens aussi du premier ortolan. Quand mon fils me demande : « ça a le goût de quoi l'ortolan ? ». Alors, on se creuse la tête. Comment en parler avec ce que les gens en comprennent ? J'ai dit : « ça tapisse le palais, c'est entre l'os à moelle et le foie gras, et puis il y a une petite pointe d'amertume qui rappelle un peu la bécasse au milieu une fois qu'on a croqué ». Et d'expliquer par le détail comment il s'est « bagarré pour que l'expérimentation sur les prélèvements des alouettes soit bien selon la méthode que Les Landes et les Pyrénées Atlantiques avaient portée ». Voir le PV de l'AG ici [Fédération Départementale des Chasseurs des Landes](#)* »

Où la ministre de l'Agriculture se met au service des lobbies agricoles et chimiques : un arrêté de la ministre de l'Agriculture en date du 6 mars dernier établit une liste d'usages phytopharmaceutiques autorisés pour lutter contre des *organismes nuisibles* ou des *végétaux indésirables* [Arrêté du 6 mars 2026 établissant la liste des usages phytopharmaceutiques mentionnés au deuxième alinéa de l'article R. 253-5-1 du code rural et de la pêche maritime - Légifrance](#)

Il réintroduit notamment une substance de la famille des pyréthriinoïdes, la deltaméthrine, qui a pourtant fait l'objet d'une alerte de l'Anses en 2025 pour des effets neurotoxiques. D'autres substances reconnues comme toxiques et/ou cancérogènes (le difénoconazole et le méfentrifluconazole) figurent également dans cette liste. Ces deux substances ont notamment été ajoutées par la Commission européenne en 2025 à la liste de vigilance des substances susceptibles d'être à risque pour l'environnement aquatique.

Brèves de terriers :

Marta la fouine : « *Je suis abonnée au magazine « 4 saisons ». L'autre fois il y avait un article très utile sur la protection des poulaillers. Et cette semaine un dossier sur les jardins familiaux ».*

Blaise le blaireau : « *C'est quoi des jardins familiaux ? »*

Marta : « *Un bout de terrain que les habitants du quartier se partagent pour faire leurs jardins potagers ».*

Blaise : « *Ah tu veux dire un jardin ouvrier ! »*

Marta : « *C'est quoi un ouvrier ? »*

Dernière minute : l'influence de l'Echo des Terriers est telle que, une semaine seulement après le numéro sur la place de la faune sauvage dans les chansons, Charlélie Couture sort un album en faveur de la protection de la nature en partenariat avec France Nature Environnement [Bleu-Vert : une rencontre sensible entre musique, engagement et vivant | France Nature Environnement](#)

Ce qui nous donne l'occasion de rendre hommage à Georges Chelon et son « Requiem pour les animaux », grand oublié de cet inventaire <https://www.youtube.com/watch?v=6s3TbgosWJA>

Naturellement vôtre

Meles meles

Avertissement : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.

Tout lecteur qui s'autoriserait à penser que Meles meles est susceptible, même ponctuellement, de faire appel à l'intelligence artificielle pour écrire ses chroniques est susceptible d'être attaqué en diffamation !

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?

Vous cherchez un article déjà paru ? Le Domaine Saint-Antonin les met en ligne ici : <https://saint-antonin.net/Forum/viewforum.php?f=29>

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.